



Politique sur l'utilisation du logo de l'Association Actuarielle Internationale (AAI)

L'utilisation du logo de l'AAI, son nom et ses acronymes est restreint à la publicité, à la correspondance et aux publications de l'AAI. Les associations membres et organismes de l'AAI, leurs membres individuels, et le public ne peuvent les utiliser sans la permission de l'AAI. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Comité exécutif de l'AAI peut accorder la permission d'utiliser le logo.